

Mon Village

Par Charles BIVORT.

HISTOIRE

II.

L'abbé Bertels, qui écrivait vers la fin du XVI^e siècle, s'exprime dans les termes suivants sur les moeurs des Luxembourgeois :

« Les habitants qui parlent seulement allemand sont d'un caractère plus sévère; ceux qui parlent la langue française sont d'un caractère plus enjoué. Parmi les uns et les autres, il s'en trouve de plus cultivés qui se distinguent par un heureux mélange de ces diverses qualités.

« Leur genre de vie, plus que celui des habitants des autres parties de la Germanie, témoigne d'une politesse tout à fait spéciale, d'une honnête largesse, ce qui tient probablement à leur commerce continué avec leurs voisins de France, avec des nobles, des hommes de cour et des militaires.

« Les habitants des campagnes se maintiennent, sans en pouvoir démentir, un genre stupide et grossier des ancêtres, et leurs moeurs restent sans culture. Ils se distinguent par leur vigoureuse facilité envers Dieu et leurs princes.

« Les nobles, très nombreux, poussent aux dernières limites de la luxe et la crainte puérite des mésalliances. Les familles renieraient impitoyablement celui de leurs membres qui épouserait une personne d'une noblesse plus récente.

« Les bourgeois des villes aussi sont séparés par des distinctions hiérarchiques assez nombreuses. Leur genre de vie est suffisant et facile et heureux. Seuls, les ouvriers à la journée mènent une existence

très dure et peu confortable; leur travail est long et pénible; leurs familles nombreuses les obligent à se nourrir de pain sec trempé dans l'eau.

« A l'occasion du baptême, du mariage et des funérailles, les dépenses excèdent souvent les limites tracées par la condition dans laquelle se trouvent les familles.

« Les habitants des campagnes s'adonnent avec goût aux plus rudes labeurs. Cette dure besogne leur fournit la misérable nourriture qui soutient leur vie et celle des leurs, et permet de payer le cens annuel de leurs maîtres auxquels, souverain seigneur ecclésiastique ou laïque, la plupart sont liés, tant par leurs corps que par leurs biens, ne pouvant ni émigrer, ni se mettre en condition ailleurs sans la permission de leur maître du jour. En reconnaissance de leur servage, ils sont forcés de donner à chaque vente qu'ils contractent, une certaine partie du prix à leur seigneur et féodal.

« La nourriture de ces paysans, composée de pain noir, de « kne-delen » (boules de pâte formées de farine de seigle), de pois et de lard, est généralement des plus simples et horriblement vulgaire. Parmi eux se trouvent cependant des gens doués d'une grande prudence et d'une certaine finesse, rehaussée d'innocence et de candeur...

« Le pays fait un grand usage de chauffage pendant la saison d'hiver, généralement d'une grande rigueur. Pendant le chômage des travaux, le soir venu, tout le monde se réunit devant le grand feu de bois qui flamme dans la cheminée de la cuisine.

« La contrée est riche en bétail. Elle produit des boeufs, des porcs, des chevaux et autres animaux domestiques, dont l'envoi aux provinces voisines fait rentrer beaucoup d'argent dans le pays.»

« Le sol, ajoute Bertels, convient à toutes les cultures et produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des fruits, du vin, etc....

HISTOIRE

III.

Démembré à trois reprises différentes, le Grand-Duché de Luxembourg n'a plus actuellement que le quart de la surface qu'embrassait l'ancien Comté de Luxembourg.

Le traité des Pyrénées (1659) lui enleva la partie méridionale (Thionville, Montmédy, Marville, Ivoy-Carignan) qui fut réunie à la France; le traité de Vienne (1815) fixa, comme frontière vers l'Allemagne, la Moselle, la Sure et l'Our; enfin, le traité de Londres, du 15 novembre 1831, confirmé par le traité de 1839, décida que le Luxembourg serait divisé en deux parties, dont l'une, le quartier wallon, resterait à la Belgique, tandis que l'autre, le quartier allemand, formerait un Etat indépendant, avec le titre d'union personnelle. De 1815 à 1866, le grand-Duché de Luxembourg faisait partie de la Confédération germanique. Le 11 mai 1867, il fut déclaré Etat indépendant et perpétuellement neutre sous la garantie des grandes puissances de l'Europe.

Sa superficie est d'environ 2.580 kilomètres carrés, avec une population de 215.000 habitants, ce qui donne environ 82 habitants par kilomètre carré; comparé aux autres Etats de l'Europe, le Luxembourg occupe le cinquième rang pour la population relative; il présente, sur la carte de l'Europe, la forme d'un triangle isocèle ou d'un quadrilatère irrégulier, fermé à l'Ouest par la Belgique, au Sud par l'Alsace-Lorraine et la France, et au Nord-Est par l'Allemagne.

Le pays est montueux et très accidenté; il offre un grand nombre de belles vallées. Les riantes prairies alternent presque partout avec des champs bien cultivés. Quelques cantons ont des parties incultes, sablonneuses ou rocheuses, recouvertes partiellement de bruyères; en général, les terres sont riches et productives. Les forêts de chênes, de hêtres et de sapins forment une verte ceinture et tapissent les flancs des collines du Luxembourg, qu'elles relient à la chaîne des Ardennes et des Vosges.

Les principaux cours d'eau sont la Moselle, qui appartient au bassin du Rhin, l'Alzette, la Sûre et la Chiens, alimentés par de nombreux ruisseaux qui arrosent le pays et fournissent une eau saine et abondante.

Le climat est en général tempéré et très salubre.

Parmi les contrées pittoresques les plus visitées par les touristes, nous indiquerons, sur les bords de la Moselle, Remich, ville très ancienne, les environs de Iekirch, et surtout le Müllerthal, près d'Echternach et Larochette.

Mondorf-les-Bains a un établissement d'eaux minérales très fréquenté.

Parmi les productions naturelles, le minerai de fer occupe la première place; les exploitations s'étendent sur une superficie d'environ 4.000 hectares, dans le canton d'Esch; de nombreuses carrières de pierres, des couches puissantes de tuf calcaire, d'abondants gisements de plâtre et de chaux contribuent à la richesse du pays.

La plupart des habitants s'occupent d'agriculture; les bords de la Moselle sont garnis de vignes, qui donnent un vin agréable; l'industrie minière et métallurgique est prospère, le commerce florissant.

La prospérité est remarquable, surtout depuis l'abolition du service militaire (1).

Les charges publiques sont presque nulles.

L'Etat dispose de larges ressources: le budget s'élève annuellement à environ sept millions et demi.

A peu d'exceptions près, la population du pays est catholique.

L'instruction est obligatoire; les conseils municipaux de plusieurs localités en ont même décrété la gratuité.

Le Luxembourg est un des pays qui présentent le plus petit nombre d'illettrés.

La législation grand-ducale se ressent de son origine. Le code civil en est resté la base malgré d'importants changements. Le Code pénal de 1810 a été revisé en 1878, grâce à l'initiative du ministre d'Etat actuel, M. Paul Eyschen; le code belge a servi de modèle à cette réforme.

L'administration cantonale et communale est régie par les dispositions de l'An VIII et par de nouvelles dispositions légales auxquelles les lois de la Belgique ont principalement servi de modèles.

(1) La Force armée ne comprend plus que deux compagnies placées sous un commandement unique: celle des gendarmes, qui compte 135 hommes et celle des volontaires qui compte 140 à 170 hommes.